

2.A.5 Objectif spécifique

Programme	PO FEDER FSE Aquitaine 2014/2020
Axe 2	Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Objectif thématique 8	Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre
Investissement prioritaire FSE 8 (iii)	L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micros, petites et moyennes entreprises innovantes

2.5

Augmenter le nombre de créateurs-repreneurs issus notamment des publics les plus éloignés des dispositifs classiques d'accompagnement à la création d'activité (jeunes, apprentis, bas niveaux de qualification...)

Résultat à atteindre

Augmentation du nombre de participants engagés dans des cursus menant à la création ou à la reprise d'entreprise

En complément des efforts envisagés dans l'axe 1 du PO (objectif thématique 3.a) pour améliorer la pérennité des jeunes entreprises, il convient de promouvoir l'envie d'entreprendre en développant en amont l'acculturation à l'esprit d'entreprise. Les perspectives de développement de nouvelles activités, en particulier dans l'économie verte et les services à la personne, constituent des opportunités.

Les jeunes constituent une cible privilégiée à sensibiliser, en particulier les étudiants de l'enseignement supérieur qui, par leur capacité à s'inscrire dans l'économie de la connaissance, sont porteurs d'innovation, et les apprentis, bien placés pour préparer une éventuelle reprise de l'entreprise qui les emploie.

Les femmes ne représentent que 29 % des créateurs d'entreprise aquitains dénombrés en 2010⁴². Un des freins majeurs à la création d'entreprise par les femmes réside dans un blocage des mentalités et la peur de se lancer. La sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin, dans les collèges, lycées

et dans l'enseignement supérieur, l'accompagnement et le conseil, constituent par conséquent des enjeux importants.

Dans une région où l'agriculture reste un pilier de l'économie (5,4 % de l'emploi en 2010⁴³) et où les dirigeants d'exploitations sont âgés (43 % ont 55 ans ou plus contre 38 % en moyenne en France), la transmission des exploitations et l'installation sont un enjeu fort pour maintenir l'emploi agricole tout en l'adaptant aux exigences environnementales et en élevant la qualité de ses produits.

Les dispositifs spécifiques d'accompagnement prévus pour ces publics ne bénéficient du soutien ni du FEDER ni du FEADER. Ce dernier circonscrit en effet ses interventions aux investissements nécessaires à la création de petites entreprises et à la restructuration d'exploitations agricoles. La formation des agriculteurs relèverait du programme opérationnel national FSE.

Tableau 4: Indicateurs de résultat communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques au programme correspondant à l'objectif spécifique

Identificateur	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des cibles	Valeur de référence			Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Année de référence	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					H	F	T			H	F	T		
CR06	Personnes exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, 6 mois après la fin de leur participation	Plus développée	Participant	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée			20	%	2014		40		Synergie	Annuelle

(*) Cet indicateur n'étant pas mesuré aujourd'hui, il n'est pas possible de donner une valeur de référence. Une évaluation sera effectuée, sur échantillonnage par exemple, au démarrage du programme. L'objectif est qu'au moins 40 % des personnes accompagnées s'installent à l'issue de l'intervention, sans que le délai entre accompagnement et installation puisse être aujourd'hui estimé.

⁴²Source : INSEE, Enquête Sine, 2010

⁴³Source : INSEE, recensement de population 2010

Actions à soutenir au titre de l'OS 2.5

Description du type et exemples d'actions à soutenir

- **les principaux groupes cibles** : femmes, jeunes, demandeurs d'emploi, apprentis, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle, futurs exploitants agricoles
- **les territoires spécifiques ciblés** : l'Aquitaine. Cependant, les territoires les plus en difficultés (cf. la définition de cette notion Section 5 du PO) feront l'objet d'un soutien majoré, dans le respect de la réglementation européenne
- **les types de bénéficiaires** : organismes de formation, centres de formations des apprentis, structures d'accompagnement à la création d'entreprise, chambres consulaires

a) Dispositifs de sensibilisation à l'entrepreneuriat des jeunes

b) Création et développement de nouvelles formations à la création d'activité pour des publics spécifiques

c) Initiatives favorisant la création d'entreprises, notamment dans l'enseignement supérieur (junior entreprises, concours de jeunes créateurs, etc.)...

d) Dispositifs intégrés d'accompagnement à la création-reprise d'activités (accueil, diagnostic, formation, suivi post-crédation...)

Principes directeurs régissant la sélection des opérations

Les projets présentés devront viser les publics éloignés des dispositifs classiques d'accompagnement à la création d'activité. Il s'agit de proposer des dispositifs innovants et adaptés à ces publics. Les opérations devront être en cohérence avec les principes horizontaux suivants : égalité des chances, non-discrimination, égalité entre les hommes et les femmes, et développement durable. Les actions en faveur des publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville seront privilégiées.

Utilisation prévue des instruments financiers

Sans objet

Utilisation prévue des grands projets

Sans objet

Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					H	F	T		
CO01	Chômeurs, y.c. les chômeurs de longue durée*	Participant	FSE	Plus développée	1 000	1 300	2 300	Synergie	Annuelle
CO06	Moins de 25 ans*	Participant	FSE	Plus développée	1 800	1 600	3 400	Synergie	Annuelle
CO05	Personnes exerçant un emploi*	Participant	FSE	Plus développée	1 200	1 100	2 300	Synergie	Annuelle

*s'inscrivant dans un parcours de sensibilisation ou d'accompagnement à la création d'activité